



---

## COMITE SYNDICAL

**LUNDI 7 FEVRIER 2022 – 14H30  
SEANCE EN VISIOCONFERENCE**

### Présents

Martial BEYAERT

Président

Patrice VERGRIETE, André FIGOUREUX

Vice-Présidents

Didier BYKOFF, Michel DELFORGE, Marie LERMYTTE, Jean-François MONTAGNE,  
Bertrand RINGOT, Valérie ROBERT,

Délégués

### Absents et excusés

Franck DHERSIN, Christine GILLOOTS, Pierre MARLE, Eric ROMMEL, Alain SIMON,  
Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Assistaient également :

Laurent PIDOUX, Sylvie DELATTE, Catherine RENOU – Syndicat mixte du SCoT Flandre  
Dunkerque

Isabelle RICHARD – AGUR

Catherine OLIVEZ-DUROISIN, Stéphanie PALOMBA – Communauté de Communes  
des Hauts de Flandre

Franck DHERSIN a donné pouvoir à Patrice VERGRIETE

Christine GILLOOTS a donné pouvoir à Jean-François MONTAGNE

Alain SIMON a donné pouvoir à Bertrand RINGOT

Eric ROMMEL a donné pouvoir à Martial BEYAERT

Jean-Pierre VANDAELE a donné pouvoir à Didier BYKOFF

Pierre MARLE a donné pouvoir à André FIGOUREUX

\*\*\*\*\*

Martial BEYAERT remercie les personnes présentes. Il procède à l'appel puis débute l'ordre du jour.

## **1/ Approbation du compte rendu du comité syndical du 22 novembre 2021**

Pas d'observation, le compte rendu est approuvé.

## **2/ Points budgétaires**

Monsieur PIDOUX fait la présentation des documents budgétaires

- le compte de gestion et le compte administratif 2021
- le budget 2022

### **• COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2021**

Les disponibilités globales du budget étaient à 410 500 €, alimentées par les cotisations des membres et l'excédent antérieur.

➔ les recettes de l'exercice, c'est à dire les cotisations des membres, ont été de 266 815 €, stables par rapport aux années précédentes.

➔ les dépenses ont été de 223 200 € dont

177 000 € de subvention versée à l'Agence d'Urbanisme,

31 000 € pour le personnel

15 200 € de charges à caractère général déclinées comme suit :

5 700 € versés à Berger Levraut pour le bon fonctionnement de nos logiciels paie et comptabilité

5 600 € versés au Cabinet d'expertise LGP chargé de nous accompagner dans la mise en œuvre du SCoT et la levée du sursis à exécution

2 600 € d'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT, les autres dépenses restant modestes (fournitures et déplacements).

➔ L'excédent cumulé s'élève à 187 000 € au 31 décembre 2021.

Il est procédé au vote en l'absence de son Président.

Adoption à l'unanimité.

**Délibération : « Le comité syndical, après en avoir délibéré en l'absence de son Président, approuve le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2021. »**

Monsieur BEYAERT propose ensuite de délibérer pour affecter l'excédent constaté aux dépenses liées à la démarche de mise en œuvre du SCOT.  
Il est procédé au vote de l'affectation de l'excédent.  
Adoption à l'unanimité

**Délibération : « Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de l'exercice 2021 au compte 002 – excédent antérieur reporté en fonctionnement, pour assurer le financement des dépenses résultant de la démarche de mise en œuvre du SCOT. »**

- **BUDGET 2022**

Concernant le budget 2022, Monsieur PIDOUX précise que l'exercice devrait conduire à des autorisations de dépenses et de recettes à hauteur de 450 000 € environ.

Les recettes de l'année s'élèveraient à 266 815 €, la participation des membres restant inchangée depuis 2018.

A ces recettes s'ajoute l'excédent reporté qui est de 187 500 €.

Concernant les dépenses, la subvention de l'AGUR reste inchangée et représente 177 000 € pour 2022.

Il est procédé à une redistribution de certains postes afin de pouvoir démarrer dès la levée du sursis à exécution le programme de travail, à noter entre autres des frais de publication et d'impression plus importants ainsi que des frais relatifs à l'organisation d'évènements, le détail se trouve dans le projet de budget joint au dossier.

Il est procédé au vote du budget 2022.

Adoption à l'unanimité

**Délibération : « le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif pour l'exercice 2022. »**

### **Subvention à l'AGUR**

En fonction de ce qui vient d'être présenté, Monsieur BEYAERT propose de délibérer pour l'attribution de la subvention versée à l'AGUR pour 2022 d'un montant de 177 000 €.

Il est procédé au vote de la subvention à l'AGUR.

Adoption à l'unanimité.

**Délibération : « le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve l'attribution de la subvention à l'AGUR au titre de l'année 2022 ».**

- **RAPPORT D'ACTIVITE 2021 ET PREVISIONS 2022**

Martial BEYAERT indique que le rapport a été joint au dossier pour permettre aux élus du comité syndical d'en prendre connaissance avant la séance. A noter, peu d'évolution sur l'activité du SCoT en 2021 en raison de la non-levée du sursis à exécution. Il est espéré que l'animation du nouveau SCoT puisse démarrer rapidement en 2022.

Il n'y a aucune observation sur ce rapport.

Pas de questions diverses.

Avant que le Président ne clôture la séance, Laurent PIDOUX précise que les négociations sur la levée du sursis à exécution sont encore en cours avec les services de l'Etat et qu'une prochaine rencontre avec le Préfet et le Sous-Préfet doit se tenir aux alentours du 17 février prochain.

Martial BEYAERT remercie les personnes présentes et lève la séance.

\*\*\*\*\*